



Domages et interet après accident patinage

Par **KANWOOD**, le **09/02/2010** à **19:10**

Bonjour, je suis un étudiant sur PARIS en Masteres, et je me suis fait cassé la cheville en octobre 2009 en me patinant au Patinoire de Bercy, et j'ai dû rester 7 heures coincé aux urgences avant de sortir avec de la plâtre plein la jambe pour une fracture de cheville avec une grande entorse, et je me suis resté 10 jours dans la douleur parce que mon plâtre était mal fait, et j'ai dû le refaire.. bref, j'ai eu droit à deux mois de plâtres, et 30 séances de kiné (je n'ai fait que 8 par manque d'argent) sans oublier que je marche encore jusqu'à présent avec des béquilles, et que je ne travaille plus depuis plus de 4 mois, et j'ai dû interrompre les études, mon compte en banque n'a désormais pas grand chose dedans vu les dépenses de soins et des médicaments (ma carte vitale n'est pas encore prête) alors je voulais savoir, y'a-t-il une possibilité d'avoir des dommages de la part du patinoire de Bercy, car je suis actuellement désespéré et je ne sais pas quoi faire, et j'ai plus d'argent je serai reconnaissant d'avoir une réponse de votre part net en attendant, veuillez agréer mes sincères salutations
Cordialement